



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 013-211300538-20240411-2024_25_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 26

A 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

26 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absent sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Nadine POURCIN

Objet de la délibération : Réaffectation du CDDA – Contrat 2014/2018 tranche 2018.

2024_25_SG

Vu la délibération n°103-2014 du 26 novembre 2014 relative à la mise en œuvre du CDDA ;
Vu la délibération n°23-2016 du 09 mars 2016 relative au vote de la tranche 2015 du CDDA ;
Vu la délibération n°12-2017 du 29 mars 2017 relative au vote de la tranche 2016 du CDDA ;
Vu la délibération n°64-2017 du 27 septembre 2017 approuvant le plan de financement de la tranche 2017 du CDDA ;
Vu la délibération n°2018-22-SG du 27 septembre 2017 approuvant les modifications de la tranche 2017 du CDDA sont venues avenanter les phasages des projets ou leur montant ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2024 ;

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône soutient les projets portés par les communes du département, à travers certains dispositifs de financement des travaux de proximité ou le Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.

Le Conseil Départemental propose par ailleurs de soutenir les projets structurants, entrant dans le cadre global d'aménagement, ainsi que toute opération significative, non seulement au niveau d'équipement des communes mais aussi en termes d'aménagement et de développement local. Ces opérations étaient jusqu'alors éligibles au financement du CDDA (Contrat départemental de Développement et d'Aménagement).

Considérant l'engagement de la commune de Mallemort avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans l'aménagement de l'espace urbain et l'amélioration de la qualité de vie des habitants au travers de la signature d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la période 2014-2018 ;

Considérant que la participation financière prévisionnelle du Conseil Départemental se portait à hauteur de 60% de la programmation pluriannuelle HT, soit un montant global de 7 558 740 € pour la période 2014-2018 ;

Considérant que les opérations listées ci-dessous ne peuvent se réaliser ou présentent un calendrier de réalisation trop différée ;

CDDA 2014- 2018 TRANCHE 2018 (840 000 ttc- 705 633 ht)	SUBVENTION
Aménagement des abords du Donjon	60 000,00 €
Parc des deux canaux	39 290,00 €
Place du bicentenaire	65 963,00 €
Parking rue Fontaine	36 000,00 €
Etude Place Raoul Coustet	15 000,00 €
Réfection rue Paul Cézanne	202 040,00 €
Total tranche 2018	418 293,00 €

La possibilité est donnée à la commune de ces possibles financements sur des actions qui pourront trouver leur réalisation au cours des prochains mois et dont la justification auprès du Conseil Départemental ne pourra toutefois dépasser le 1^{er} octobre 2024.

REAFFECTION projets CDDA	Montant TTC	Montant HT	Montant subvt 60%
Etudes création MAISON DE SANTE	127 296,00	106 080,00	58 561,00
Création & végétalisation parking MAISON DES ASSOCIATIONS	226 893,60	189 078,00	113 446,80
SALLE DES FETES mise en conformite (ERP)	492 570,00	410 475,00	246 285,00
Total	846 759,60	705 633,00	418 292,80

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à la **Majorité** de ses membres,

Approuve la réaffectation de ce financement sur les actions pré-citées

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 21

Vote contre : /

Abstentions : 5



Hélène GENTE
Maire de Mallemort